

Parc naturel régional du Vercors

COMITÉ SYNDICAL : DÉLIBÉRATIONS

14 novembre 2020 à 9h30 en visioconférence

Le Comité syndical du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué en date du cinq novembre deux mille vingt par Jacques Adenot, le Président, s'est réuni en visioconférence le samedi quatorze novembre deux mille vingt, à 9h, afin d'examiner les points à l'ordre du jour.

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 115
Présents : **47**
(minimum 30)

NOMBRE DE VOIX

En exercice : 179
Présentes : 61
Pouvoirs : 29
Total : **90**
(minimum 90)

Délégués présents :

Aarab Mounir, Délégué Région AuRA
Adenot Jacques, Délégué de Saint-Nizier-du-Moucherotte
Ageron Philippe, Délégué de Pont-en-Royans
Alleyron-Biron Robert, Délégué de La Rivière
Anzellotti Vanessa, Déléguée de Beauvoir-en-Royans
Armand Jacques, Délégué de Saint-Agnan-en-Vercors
Baudrier Marie-Odile, Déléguée de Saint-Julien-en-Vercors
Beaufils Patrick, Délégué de Chichilianne
Blunat Pierre, Délégué de Vinay
Bresson Franck, Délégué de Plan-de-Baix
Bret Daniel, Délégué de Saint-Martin-de-Clelles
Champavier Damien, Délégué de Saint-Thomas-en-Royans
Charbonnel David, Délégué d'Izeron
Charmet Martine, Déléguée CD26
Coffre Hervé, Délégué de Saint-Guillaume
Coing-Belley Stéphane, Délégué de Montaud
Correard Michel, Délégué de Châtillon-en-Diois
Cullaz Pascal, Délégué de Miribel-Lanchâtre
de Breza Julie, Déléguée de Seyssins
Dolin Julien, Délégué de Cognin-les-Gorges
Dye Jean-Christophe, Délégué de Saint-Martin-en-Vercors
Ferradou Claude, Délégué de Villard-de-Lans
Fillet Pierre-Louis, Délégué de la CCRV
Gelugne Olivier, Délégué suppléant d' Echevis
Gimelle Dominique, Délégué de Saint-Nazaire-en-Royans
Giraud-Guicherd Catherine, Déléguée de Monestier-du-Percy
Giroutru Pascal, Délégué de Ponet-Saint-Auban
Habfast Claus, Délégué de Grenoble
Kraemer Michael, Délégué de la CCMV
Lemercier Christophe, Délégué de Crest
Maillard Hugues, Délégué de Autrans-Méaudre-en-Vercors
Matt Patrick, Délégué de Gigors-et-Lozeron
Mena Eric, Délégué de Gresse-en-Vercors
Morin Christian, Délégué CD26
Ottenheimer Thomas, Délégué de Vassieux-en-Vercors
Pellini Catherine, Déléguée de la CCD
Perrin Jacques, Délégué de Saint-Quentin-sur-Isère
Peyretout Nicolas, Délégué de La Motte Fanjas
Pfanner Virginie, Déléguée Région AuRA
Poilblanc Alexandra, Déléguée de La Chapelle-en-Vercors
Sallaz-Damaz Yoann, Délégué de Noyarey
Sartore Dominique, Délégué suppléant de Saint-Jean-en-Royans

Sentis Henri-Jacques, Délégué de Choranche
Tabouret Pierric, Délégué de Romeyer
Terrier Nathalie, Déléguée de Saint-Andéol
Tregret Agnès, Déléguée de le Percy
Vartanian Michel, Délégué de Chamaloc

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Aurias Claude, Délégué de Région AuRA
Blanc Didier Claude, Délégué de Région AuRA
Boetti Di Castano Jérôme, Délégué de Sassenage
Chabert Gilles, Délégué de Région AuRA
Glenat Anne, Déléguée de Le Gua
Helmer Nathalie, Déléguée de CD26
Mullard Mélissa, Déléguée de Saint-Michel-lès-Portes
Nouhaillaguet Eric, Délégué de Saint-Paul-les-Monestier
Polat Julien, Délégué de CD38

Participaient également à la réunion :

Aubanel André, CRPF
Barbotin Odile, Présidente GTV
Boutin Bernard, Vercors Nature
de Witasse-Thézy Camille, Sous-Préfète de Die
Duvillier Quentin, CD26
Nuiry Jean Bernard , CESER
Putot Olivier, Directeur du Parc
Véron François, Conseil scientifique

Le Président ouvre la séance.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu du Comité Syndical du 3 octobre 2020 (1 personne ne participe pas au vote) et du 10 octobre 2020 (5 personnes ne participent pas au vote).

*Après avoir entendu lecture des décisions prises par le Président du PNRV par délégation du Comité Syndical depuis le 3 octobre 2020 (**décision n° 2020.P37 à décision 2020.P40**) ainsi que l'exposé du Président, et après diverses échanges de vues et interventions, le COMITÉ SYNDICAL*

- DECIDE -

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 14 novembre 2020

Modalités de tenue du comité syndical du Parc du Vercors en période exceptionnelle d'état d'urgence sanitaire

- Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment son article 11,

- Vu l'ordonnance [n°2020-391](#) du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

- Vu le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire et tant que celui-ci sera prolongé

il est proposé aux membres du comité syndical de permettre la tenue du comité syndical du Parc en audio- ou en visioconférence dans les modalités suivantes :

- Une solution de conférence à distance, qui permettra la participation des membres du comité syndical soit en visioconférence soit en audio-conférence avec l'usage d'un simple téléphone pour les personnes qui n'ont pas l'équipement nécessaire (connexion Internet avec débit suffisant ou caméra) sera indiquée sur la convocation. La convocation est envoyée dans les mêmes modalités qu'en période habituelle.

- Le quorum est apprécié en fonction de la présence des membres dans le lieu de réunion mais également de ceux présents à distance et il reste le même qu'en période habituelle.

- Il sera offert, à tous les délégués en faisant la demande, la possibilité de tester la solution de réunion dématérialisée en amont de la séance sur inscription.

- Les délégués devront, lors de leur arrivée dans la salle de réunion virtuelle, dire leur nom, leur prénom et la collectivité qu'ils représentent.

- Seuls les scrutins publics pourront avoir lieu dans le cadre de ces comités syndicaux en distanciel. En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le président reporte ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure. Cette séance ne peut se tenir par voie dématérialisée (article 6 de l'ordonnance du 1er avril 2020).

- Le scrutin sera réalisé par appel nominal de chaque délégué participant à la séance soit par scrutin électronique, dans des conditions garantissant sa sincérité.

- Le compte-rendu de séance sera envoyé via un relevé des décisions aux membres du comité syndical, comme pour les séances habituelles de l'assemblée. Et si la solution technique le permet, un enregistrement numérique de la séance sera réalisé et conservé jusqu'à la validation du relevé de décisions.

- Le caractère public de l'assemblée sera rendu possible via un lien vers la visioconférence disponible sur le site Internet du Parc.

à l'unanimité :

→ **d'AUTORISER** la tenue du comité syndical de manière dématérialisée pendant l'état d'urgence sanitaire instauré pour faire face à l'épidémie de COVID-19,

→ **d'AUTORISER** l'usage du mode de scrutin nominal via la visio- ou l'audioconférence pour les décisions du comité syndical pendant cette période,

→ et **d'AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces liés aux décisions prises dans le cadre de ces instances dématérialisées.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 14 novembre 2020

Décision modificative n°1 du budget primitif 2020 du budget général du Parc du Vercors

L'équilibre de la décision modificative N°1 du Budget du Parc du Vercors s'établit de la manière suivante :

38205	PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS	DM n°1 2020
Code INSEE	Budget P.N.R.V.	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°1 - Parc

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6226 : Honoraires	68 597.00 €	272 858.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6231 : Annonces et insertions	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	68 597.00 €	281 858.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131 : Rémunérations	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6455 : Cotisations pour assurance du personnel	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	22 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 000.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 000.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	112 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	112 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-70878 : par d'autres redevables	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 900.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 900.00 €
R-747181 : Subvention Etat/Environnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	64 486.00 €
R-747282 : Subvention Région Programme	0.00 €	0.00 €	0.00 €	182 000.00 €
R-747381 : Subvention Drôme Programme	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 000.00 €
R-747382 : Subvention Isère programme	0.00 €	0.00 €	0.00 €	43 625.00 €
R-74778 : Autres subvent° communautaires	0.00 €	0.00 €	835.00 €	0.00 €
R-7478 : Autres organismes	0.00 €	0.00 €	915.00 €	1 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	1 750.00 €	307 111.00 €
R-773 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 000.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	78 597.00 €	415 858.00 €	1 750.00 €	339 011.00 €

INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	112 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	112 000.00 €
R-13221 : Contrat de plan Région	0.00 €	0.00 €	0.00 €	320 000.00 €
R-1323 : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	47 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	367 000.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	500 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	500 000.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	367 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	367 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313 : Constructions	300 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2313 : Constructions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	88 000.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

38205	PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS	DM n°1 2020
Code INSEE	Budget P.N.R.V.	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°1 - Parc

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL 23 : Immobilisations en cours	300 000.00 €	0.00 €	0.00 €	88 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	300 000.00 €	367 000.00 €	500 000.00 €	567 000.00 €
Total Général		404 261.00 €		404 261.00 €

À l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** la décision modificative N°1 du Budget primitif 2020 du budget général du Parc du Vercors.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 14 novembre 2020

Décision modificative n°1 du budget primitif 2020 du budget de la
 Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors

L'équilibre de la décision modificative N°1 du budget de la Réserve naturelle nationale des Hauts-Plateaux du Vercors s'établit de la manière suivante :

38205	PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS	DM n°1 2020
Code INSEE	Réserve Naturelle Hauts Plateaux	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°1 Réserve Naturelle du Ve

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61551 : Matériel roulant	0.00 €	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
D-65888 : Autres	0.00 €	50.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	50.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6718 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7588 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50.00 €
R-7788 : Produits exceptionnels divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 500.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 500.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	10 550.00 €	0.00 €	10 550.00 €
INVESTISSEMENT				
R-10222 : F.C.T.V.A.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 020.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 020.00 €
R-1322 : Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	200 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	200 000.00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	12 020.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	40 000.00 €	12 020.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313 : Constructions	0.00 €	240 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	240 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	40 000.00 €	252 020.00 €	0.00 €	212 020.00 €
Total Général		222 570.00 €		222 570.00 €

À l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** la décision modificative N°1 du Budget primitif 2020 du budget de la Réserve naturelle nationale des Hauts-Plateaux du Vercors

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 14 novembre 2020

Décision modificative n°1 du budget primitif 2020 du budget du Piroulet

L'équilibre de la décision modificative N°1 du budget du Piroulet s'établit de la manière suivante :

38205	PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS	DM n°1 2020
Code INSEE	PIROULET	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°1 Piroulet

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6162 : Assurance obligatoire dommage - construction	0.00 €	28 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6231 : Annonces et insertions	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-627 : Services bancaires et assimilés	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	32 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7472 : Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	32 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	32 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	32 000.00 €	0.00 €	32 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	32 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	32 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1322 : Régions	0.00 €	0.00 €	32 000.00 €	200 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	32 000.00 €	200 000.00 €
D-2184 : Mobilier	0.00 €	200 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	200 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	32 000.00 €	200 000.00 €	32 000.00 €	200 000.00 €
Total Général		200 000.00 €		200 000.00 €

À l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** la décision modificative N°1 du budget primitif 2020 du budget du Piroulet.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 14 novembre 2020

Désignation des membres des commissions d'appels d'offres, de jurys de concours et de délégation de services publics

Vu l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales pour la commission d'appels d'offres,

Vu l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R2162-22 et R2162-24 du code de la commande publique relatif aux jury de concours,

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,

et considérant qu'à la suite des élections municipales et qu'à la suite de l'installation du Comité syndical, il convient de créer une commission de délégation de service public ainsi qu'une commission d'appel d'offres et de désigner leurs membres ;

Composition des commissions : Il appartient au comité syndical de créer les commissions d'appel d'offres et de délégation de services publics et d'élire, conformément à la loi, cinq membres titulaires ainsi que cinq membres suppléants pour chacune de ces commissions aux côtés du président du Parc naturel régional du Vercors, président de droit de toutes les commissions.

Instances administratives à caractère collégial à distance : Il est prévu par l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 que les commissions d'appel d'offres et de délégation de services publics puissent se faire à distance.

Composition des jurys de concours : Le jury de concours est composé de personnes indépendantes des participants au concours. L'article R2162-24 du code de la commande publique indique que lorsqu'une qualification professionnelle particulière est exigée pour participer à un concours, au moins un tiers des membres du jury doit posséder cette qualification ou une qualification équivalente. Et l'article R2162-24 stipule que les membres élus de la commission d'appel d'offres font partie d'office des jurys de concours.

À l'unanimité :

→ de CRÉER la commission d'appel d'offres,

→ et d'ÉLIRE en son sein comme membres de la commission d'appel d'offres :

- Membre titulaire : Michel Vartanian
- Membre titulaire : Philippe Ageron
- Membre titulaire : Marie-Odile Baudrier
- Membre titulaire : Julie de Breza
- Membre titulaire : Robert Alleyron-Biron
- Membre suppléant : Stéphane Coing-Belley
- Membre suppléant : Pierre-Louis Fillet
- Membre suppléant : Patrick Matt
- Membre suppléant : Damien Champavier
- Membre suppléant : Martine Charmet

→ de CRÉER la commission de délégation de services publics,

→ et d'ÉLIRE en son sein comme membres de la commission de délégation de services publics :

- Membre titulaire : Michel Vartanian
- Membre titulaire : Philippe Ageron
- Membre titulaire : Marie-Odile Baudrier
- Membre titulaire : Pierre Blunat
- Membre titulaire : Robert Alleyron-Biron
- Membre suppléant : Damien Champavier
- Membre suppléant : Patrick Matt
- Membre suppléant : Martine Charmet
- Membre suppléant : Pierre-Louis Fillet
- Membre suppléant : Julie de Breza

FEUILLET DE CLÔTURE

Comité Syndical – séance du 14 novembre 2020

2020-CS18 : Modalités de tenue du comité syndical du Parc du Vercors en période exceptionnelle d'état d'urgence sanitaire

2020-CS19 : Décision modificative n°1 du budget primitif 2020 du budget général du Parc du Vercors

2020-CS20 : Décision modificative n°1 du budget primitif 2020 du budget de la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors

2020-CS21 : Décision modificative n°1 du budget primitif 2020 du budget du Piroulet

2020-CS22 Désignation des membres des commissions d'appels d'offres, de jurys de concours et de délégation de services publics

Fait et délibéré le 14 novembre 2020 et ont signé les membres présents,

à Lans-en-Vercors, le 14 novembre 2020.

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#